



## TOURING PEDESTRE ANNECIEN affilié à la FFRandonnée

63, avenue de Genève 74000 ANNECY, en coorganisation avec le CDRP74, et

Utilisateur de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS - n° d'immatriculation : IM075100382  
Assurance RCP : Groupama – gestion par Gras Savoye **Dépt Sport et Evénement - Immeuble quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux**  
Garantie financière : Groupama

### Bulletin d'inscription - Séjour avec Immatriculation Tourisme

Votre inscription ne deviendra définitive qu'après confirmation du club selon le règlement SPJ en vigueur

**A renvoyer à : Madame Jannick Chépeaux 5b avenue du Pont Neuf – Cran Gevrier 74960 ANNECY**

SEJOUR randonnées raquettes n°FR014031

Lieu : **Haut Jura – Les Rousses d'Amont** Dates : du lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2024

Niveau : P2 T2

*Conformément à la loi n° 2018-493 du 20/06/2018 et au RGPD vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant : consulter la politique de confidentialité sur le site : <http://www.rando-tpa.info/mentions-legales/>*

ADHERENT (Nom Prénom) :

conjoint/e si couple :

Adresse :

CP: Ville:

Tél. fixe: tél. portable :

Email:

N° Licence FFRandonnée :

2<sup>e</sup> licence :

Personne et téléphone à prévenir en cas d'urgence :

Animateur organisateur : Patrice Bayoud

Animatrice encadrant / associée : Jannick Chépeaux

**HEBERGEMENT** : Gîte Le Grand Tetras Les Rousses d'Amont

½ pension en chambres de 2 à 5

Contenu prestations : voir notice d'information et descriptif du séjour

**TRANSPORT** : covoiturage

Si besoin, je suis d'accord pour utiliser mon véhicule pour le trajet et les déplacements sur place, ayant vérifié sur mon contrat d'assurance les garanties conducteurs et passagers :

Adhérent : **oui non** Conjoint/e : **oui non**

Si besoin, j'accepte de conduire un mini-bus :

Adhérent : **oui non** Conjoint/e : **oui non**

Je m'engage à posséder un permis de conduire valide à la date du séjour, de même pour l'assurance du véhicule

**ASSURANCES** (facultatives - Annulation/interruption vivement conseillée) :

Adhérent >

Annulation/interruption (option 1): **OUI - NON** Bagages: OUI - NON

Conjoint/e si couple >

Annulation/interruption (option 1): **OUI - NON** Bagages: OUI - NON

Assistance: incluse

CONDITIONS D'ANNULATION

Voir ci-dessous.

Nous retourner, joint à ce bulletin d'inscription :

le **formulaire de souscription** aux assurances (annexe 11) rempli et signé, accompagné d'un **chèque séparé à l'ordre du TPA**

Prévoir : CIN – carte vitale - carte Européenne d'Assurance Maladie (délai 3 semaines - validité 2 ans)

Prix du séjour environ 300 € / personne

Je soussigné certifie avoir pris connaissance des dispositions légales et réglementaires mises à ma disposition et avoir reçu, préalablement, l'information contenant les conditions générales et particulières du séjour, en particulier les conditions d'annulation, que je déclare accepter sans réserve.

Chèques joints à l'inscription :

1<sup>er</sup> acompte **100 €** /personne = ..... €

Assurances (chèque séparé) : 18 € / personne

2<sup>e</sup> acompte de **180 €** /personne = ..... €

Solde d'environ 20 € / personne à régler selon la Notice d'Information et Descriptif du séjour.

Lu et approuvé (mention manuscrite)

Adhérent

Le

Signature

Conjoint/e si couple

Le

Signature

Pièces téléchargeables sur <http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-j/> :

Notice d'information et descriptif du séjour

Annexes 10 & 11 : notice et contrat optionnel d'assurance

Annexe 12 bis : obligation d'information des articles R211-3 à R211-11 du Code du tourisme.

Réservé à l'organisation - Inscription reçue le :

CHQ encaissé le :

AR :

# CONDITIONS D'ANNULATION

## 1 - Avec assurance individuelle annulation de voyage / interruption de séjour (séjour avec immatriculation tourisme)

Le TPA préconise de souscrire **une assurance annulation voyage/interruption séjour (option 1)**  
Cette assurance, en cas d'annulation voyage ou d'interruption du séjour, vous permettra d'être remboursé pour les frais engagés, si vous répondez aux conditions requises (annexe 10)  
<http://www.rando-tpa.info/programmes-s-p-j/immatriculation-tourisme/assurance-individuelle/>

La souscription à l'**assurance bagages (option 2)** n'est conseillée que dans le cas de l'utilisation de transports en commun (voie aérienne par exemple).

## 2 - Si vous ne répondez pas aux conditions requises ou si vous n'avez pas souscrit à l'assurance individuelle

**Frais Hébergement** retenus (selon l'hébergeur) :

30 % avant 45 jours,

70 % avant 30 j,

100 % ensuite

**Covoiturage et autres frais :**

100%

En cas d'annulation vous devrez **prévenir le plus rapidement possible l'organisateur de la sortie.**

- Si des personnes sont sur liste d'attente, l'organisateur les contactera pour savoir si elles souhaitent toujours participer au séjour.
- Sans liste d'attente, un message indiquera sur le site la place disponible
- Vous pourrez également chercher un remplaçant adhérent à la FFRandonnée.

-----

**Acompte** (dans tous les cas) :

Sans résultat à ces recherches, l'animateur organisateur préviendra au plus vite le responsable du lieu d'hébergement pour optimiser votre chance d'obtenir le remboursement de la partie hébergement.

En cas de refus de sa part, la somme réclamée par l'hébergeur (soit l'acompte réglé à ce titre, soit la totalité de l'hébergement si l'annulation est tardive) sera exigible.

**Les autres frais engagés (covoiturage, visites etc...) : resteront dus en totalité** afin de ne pas augmenter le coût du voyage des participants.

-----

**En aucun cas le club ne se substituera à l'assurance.**